

pression singulièrement distinguée de sa physionomie, ses longs et éminents services envers le pays, rendaient l'objet de l'attention et du respect général. Aux paroles que je viens de rappeler, je le vis ému ; un signe d'assentiment s'exprima dans ses yeux si intelligents et sur sa noble figure. Et bientôt après je l'entendis me témoigner avec chaleur l'approbation qu'il donnait aux sentiments que j'avais manifestés.

Ah ! c'est que j'avais touché son âme en ce qu'elle avait de plus sensible ; j'avais frappé les plus fortes fibres de son cœur. La religion et la patrie : c'était là à lui aussi sa pensée, ses affections, l'objet de son dévouement.

Cet homme, c'est celui dont la mémoire nous réunit maintenant aux pieds des autels.

C'est l'homme de la patrie pour qui la religion élève ses prières. C'est celui qui disait quelques jours avant sa mort ces paroles, expression de sa vie entière : " J'aime mon Dieu, j'aime mon pays ? " Paroles que son Evêque n'a pas craint de rappeler devant les autels en louant celui qui les avait fait entendre.

Je n'hésite pas moi non plus à redire dans ce sanctuaire quelque chose du mérite du grand citoyen dont nous déplorons la perte.

Sans doute, ce qui le distingue, ce qui est surtout connu, apprécié en lui, c'est l'amour de la patrie. Mais est-ce que ce sentiment n'est pas approuvé par la religion ? Qui de vous ne sent qu'il est inspiré par la raison et par le plus noble instinct du cœur ? Qui aurait à se repentir devant Dieu d'un acte généreux opéré pour son pays ? Qui au contraire, ne pourrait se réjouir au tribunal de sa conscience d'avoir fait cette œuvre comme étant l'accomplissement d'un devoir !

Un sentiment que la droite raison impose comme une obligation, et que le cœur reconnaît comme noble, généreux, vertueux, non-seulement la foi ne le repousse pas ; mais en supposant qu'elle ne l'inspirât pas directement, elle l'approuve, le sanctifie en le dirigeant vers Dieu, le règle dans ses tendances, et peut s'approprier les actes qu'il produit.

Mais la religion le prescrit, ce sentiment de l'amour de la patrie.

C'est d'après l'inspiration de Dieu que Mardochee ordonne à Esther de parler auprès du roi Assuérus pour son peuple et pour sa patrie : *Mandavit ei ut regem rogaret pro populo et pro patria sua* Esther. 15. C'est Dieu qui a divisé les enfants d'Adam en nations et déterminé les limites de chaque peuple : *Quando dividebat Altissimus gentes ; quando separabat filios Adam, constituit terminos populorum Deus* (Dent. 32).

Il trouve sa gloire à recevoir les hommages des diverses patries des hommes : *Afferte Domino, patrie gentium, gloriam et honorem* (Ps. 957.) Il veut entendre les accents distincts de chaque

nation
à la t
omme
tium
leurs

Ch

attein

domc

de D

de la

Et

ce pe

étran

litiqu

une r

bien

ver l

tenir

marc

appun

doive

teté,

inent

n'ont

mora

presc

nombr

vant

quor

et qu

s'app

Deu

12.)

L

mon

la m

parc

conc

ter

N

Dieu

veill

l'Isl

foi,

et d

Ges